



E-SOLIDARITÉS
L'expertise de notre réseau

<https://www.e-solidarites.fr/handicap/rapport-senatorial-de-la-compensation-du-handicap-laccessibilite-des-apprentissages-vers>

Rapport sénatorial : de la compensation du handicap à l'accessibilité des apprentissages : vers une école plus inclusive

📅 Publié le 20 mai 2026

👤 De Uriopss Centre

HANDICAP

ARTICLE

INFO NATIONALE



Depuis 2006 et la mise en œuvre de l'école inclusive, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le milieu ordinaire a été multiplié par 3. Ils représentent, en 2024, 4,15 % de l'ensemble des élèves scolarisés en France.

Une telle évolution a eu des conséquences lourdes pour les services de l'éducation nationale. En particulier, le nombre d'élèves bénéficiant de la présence à leur côté d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) a été multiplié par 3,6.

Le ministère a ainsi procédé au recrutement de près de 100 000 AESH supplémentaires depuis 2017. Le budget consacré à l'école inclusive s'élève en loi de finances initiale pour 2026 (LFI) à 4,7 milliards d'euros.

Au-delà de la question financière et organisationnelle que représente la politique de l'école inclusive, celle-ci a eu des impacts immenses en termes de gestion des classes pour les enseignants, ainsi que pour l'ensemble des parents et des élèves, et non uniquement ceux qui sont en situation de handicap. L'efficacité de l'inclusion scolaire de l'ensemble des élèves à besoins particuliers représente un enjeu essentiel au bon fonctionnement de l'école, notamment dans le cas d'élèves présentant des troubles du comportement.

Dans le cadre de ce contrôle, le rapporteur spécial Olivier Paccaud en a conclu la nécessité de passer d'une logique de compensation du handicap, grâce notamment à l'accompagnement humain, à celle d'une amélioration de l'accessibilité des apprentissages. Dans son rapport présenté devant la commission des finances le mercredi 20 mai 2026, le rapporteur formule 9 recommandations, tendant en particulier au renforcement des coopérations avec le secteur médico-social au sein des établissements scolaires, qui lui paraît plus pertinent que la hausse continue du nombre d'AESH. Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail de ces personnels est indispensable, notamment pour permettre leur fidélisation. Enfin, il est nécessaire de renforcer la formation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale sur la question du handicap.